

Signature d'une convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Morvan (PNRM) et la coopérative forestière CFBL : Une gestion forestière responsable au service du développement durable.

Le Parc naturel régional du Morvan (PNRM) et la **coopérative forestière CFBL** annoncent la signature d'une convention de partenariat visant à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts. Ce partenariat s'inscrit dans une démarche de gestion durable et responsable des forêts au bénéfice des territoires, des habitants et des générations futures.

Ce rapprochement officialise la volonté commune des deux signataires de conjuguer leurs efforts pour répondre aux enjeux écologiques, sociaux et économiques du territoire.

Des objectifs communs au service de la forêt et des habitants

La convention repose sur trois grands axes de collaboration :

- 1. Favoriser le partage de données :** Les deux partenaires mettront en commun des données essentielles sur les forêts. Le PNRM, producteur de données naturalistes apportera des connaissances sur les zones à forte valeur écologique afin d'améliorer la gestion des forêts prise en charge par CFBL
- 2. Renforcer la prise en compte de la biodiversité :** CFBL s'engage à adapter ses pratiques de gestion des forêts pour mieux préserver la biodiversité. Le PNR mettra également ses compétences dans le cadre de formations dispensées pour les conseillers forestiers de CFBL.
- 3. Améliorer le dialogue avec les riverains et élus :** Le PNRM et CFBL souhaitent renforcer la communication avec les habitants, les élus et les usagers du territoire. des réunions de suivi annuelles permettront d'échanger sur les actions menées et de répondre aux questions ou réclamations.

Un engagement mutuel au service du territoire

Cette convention marque une étape importante pour la gestion de nos forêts. Elle témoigne de notre volonté commune de protéger la biodiversité tout en développant une sylviculture responsable et adaptée aux enjeux du territoire (économique, paysager et touristique).

Par ce partenariat, nous renforçons les synergies locales et agissons concrètement pour des forêts multifonctionnelles et résilientes.

Une dynamique collective au service de la forêt et des territoires

Avec cette convention, le PNRM et CFBL réaffirment leur volonté de conjuguer gestion forestière, préservation de la biodiversité et satisfaction des attentes sociétales. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Charte Forestière de Territoire et de la Charte du Parc du Morvan.

Pour toute demande d'informations complémentaires ou de prise de contact, merci de vous rapprocher de :

- **Xavier Finous**, responsable d'agence Autun CFBL, xavier.finous@cfbl.fr
- **Nicolas Blanchard**, Chargé de mission au PNRM, nicolas.blanchard@parcdumorvan.org

Légende des photographies en pièces-jointes :

Photo 1 :

Sylvain Mathieu, Président du Parc Naturel Régional du Morvan
Lionel Say, Directeur Général CFBL

Photo 2 : (de gauche à droite)

Nicolas Blanchard, chargé de mission forêt bois au PNRM
Oliviers Georges, Directeur du PNRM
Laurent Paris, chef du pôle environnement au PNRM
Sylvain Mathieu, Président du Parc Naturel Régional du Morvan
Lionel Say, Directeur Général CFBL
Xavier Finous, responsable d'agence CFBL (Autun)

